

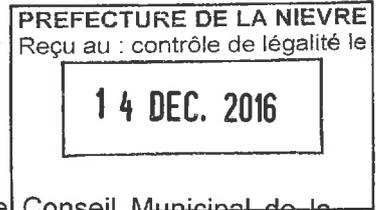


Publication le 14 DEC. 2016

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D-2016-76



L'an **deux mille seize**, le **six décembre**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2016

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. SAGET, M. FICHOT, Mme LAROCHE, Mme DUBOIS, M. DUBOIS, M. REVERCHON, M. MORAND, M. COIGNET, M. GUERIN, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT (à partir de 20 h 00), M. LECHER.

Avaient donné procuration : M. DAMBRINE à M. SAGET, Mme VATAN à M. FRIAUD, Mme DUCOURTIOUX à Mme LAROCHE, Mme THOMAS à Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme POIRIER à M. GUERIN, Mme MARCEL à M. FICHOT, M. BENEDIT à M. SICOT (jusqu'à 20 h 00), Mme DESABRE à Mme GRAILLOT.

Monsieur Jean-Guy FRIAUD a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : **Labellisation patrimoine du XX^{ème} siècle de la Cité Jardin.**

Madame ALTMAN, Adjointe à l'environnement, expose que la cité de « La Bonne Dame de l'Orme », construite au début du 20^{ème} siècle grâce à l'installation à Vauzelles en 1911 des ateliers de réparation des locomotives de Paris, constitue encore aujourd'hui, près de 100 ans après le début de sa construction, un patrimoine important qui contribue à l'image de la commune et qui mérite qu'un regard particulier lui soit porté.

Dès le départ, la cité a été prévue pour être dotée de tous les services administratifs et sociaux, dans le souci du confort et du bien-être de ses habitants : Mairie, poste, écoles, église, commerces mais aussi terrains de sports, espaces verts, larges rues et trottoirs arborés. Elle a été imaginée selon le principe de la Cité Jardin, dont elle est, de par sa superficie et ses équipements collectifs, une application d'une rare ampleur en France.

Elle représente un cas unique par sa forme mais surtout par sa pensée, avec ses 350 maisons construites en 8 phases de 1920 à 1931, couplées à ses équipements collectifs nombreux pour l'époque, qui offraient à ses habitants à la fois collègues, voisins et amis, une vie de quartier presque villageoise, en constituant un ensemble autonome entouré de champs.

Mairie

54 avenue Louis Fouchère
BP 90121
58641 Varennes-Vauzelles Cedex

03.86.71.61.71

fax : 03.86.57.17.49

mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Elle fut sans conteste le véritable levier de l'expansion de la ville, sans laquelle Varennes-Vauzelles serait certainement restée Varennes-les-Nevers, et a su traverser le temps en conservant ses caractéristiques et son architecture si particulières, ce qui fait de cette cité un élément important mais encore méconnu de l'urbanisme français.

Afin de porter un regard nouveau sur ce patrimoine récent que représente la production architecturale du 20^{ème} siècle souvent mal perçue, et surtout d'encourager la sensibilisation des publics à cette architecture et son environnement urbain, le Ministère de la Culture et de la Communication a créé en 1999 le label Patrimoine du XX^{ème} siècle.

Celui-ci a pour vocation de distinguer des réalisations significatives du siècle écoulé. L'attribution du label a un objectif avant tout didactique et n'a aucune conséquence fiscale, financière ou réglementaire directe. Le label permet cependant d'identifier et de signaler à l'attention du public au moyen de logotype, les édifices et ensembles urbains qui, parmi les réalisations architecturales de ce siècle, sont autant de témoins matériels de l'évolution technique, économique, sociale, politique et culturelle de la société.

Il nécessite malgré tout de veiller à ce que les interventions susceptibles d'être portées sur le patrimoine en question ne puissent avoir pour effet de dénaturer son architecture.

Courant 2013, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Bourgogne avait fait part de l'intérêt que revêtait la Cité de la Bonne Dame de l'Orme, du fait de son exemplarité typologique et architecturale, ce qui avait conduit à ce qu'elle soit intégrée à la liste des édifices susceptibles de se voir attribuer le label « Patrimoine du XX^{ème} siècle ».

Une étude commanditée et portée par la DRAC avait donc été menée en relation avec les services de la ville et elle avait confirmé le bien-fondé de la proposition à la labellisation de la Cité Jardin au regard de ses caractéristiques et de son état de conservation, mais également de l'attention particulière portée par la collectivité sur cet ensemble qui se traduit par des dispositions spécifiques de l'actuel Plan d'Occupation des Sols et de l'attachement de la population du quartier à l'histoire des lieux.

Au regard de ces éléments, et parallèlement à l'élaboration en cours du futur Plan Local d'Urbanisme de la ville dans lequel la Cité Jardin sera traitée de manière spécifique, il est proposé de faire aboutir la proposition de labellisation, dans le but d'affirmer l'existence et la prise en compte de ce patrimoine singulier et de bénéficier d'un outil d'identification et de communication approprié.

Ce dossier a été examiné en commission travaux en date du 21 novembre 2016.

Aussi, Madame ALTMAN propose d'adopter cette proposition de labellisation de la Cité Jardin.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 8 décembre 2016

Le Maire,



Isabelle BONNICEL